

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

---

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -  
(N° 1037)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE50

présenté par

Mme Valter, rapporteure et les commissaires membres du groupe SRC

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« en »

les mots :

« réunit et »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Le texte faisant référence par la suite à la « réunion » prévue par l'article L. 1233-57-9 du code du travail, qui lance la procédure de recherche, il est plus clair d'utiliser ici le terme « réunit ».